

REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOS 2019

Article 1 :

Dans le cadre de leur partenariat, le Festival des Filets Bleus et la Thalasso Concarneau organisent un concours de photos réservé aux photographes amateurs (les photographes et bénévoles des Filets Bleus ne peuvent pas concourir).

Article 2 :

Le thème retenu est la journée du **dimanche 19 août 2018**.

Les photos seront représentatives de cette journée du Festival des Filets Bleus consacrée aux costumes, danses et musiques traditionnelles de Bretagne. Elles pourront représenter des membres des cercles celtiques, des bagadoù ou des particuliers en costume. Photos individuelles, photos de groupes, détails, ambiance...

Elles peuvent être prises pendant la parade, pendant les spectacles de l'après-midi, pendant le triomphe des sonneurs ou à tout autre moment de la journée (préparatifs, coulisses...).

Article 3 :

Chaque photographe pourra proposer 2 photos (format portrait ou paysage) à envoyer entre le 15 avril et le 15 mai minuit à filets.bleus@wanadoo.fr avec en objet : concours photos 2019. (Chaque photo fera 1 Mo minimum pour l'envoi mail)

Les photographies ne seront pas signées afin d'éviter tout litige ou conflit d'intérêt. Elles devront être libres de droits et les photographes signeront une convention de cession de droits au profit du Festival des Filets Bleus.

Article 4 :

Une première sélection sera faite par les responsables de la Thalasso Concarneau et du Festival des Filets Bleus.

30 photos seront retenues, 1 seule par photographe.

Les photographes sélectionnés seront avertis par mail début juin et auront jusqu'au 21 juin pour nous faire parvenir la photo retenue imprimée sur papier photo et encadré sobrement avec un système d'attache soit en la déposant directement à la permanence du Festival avenue du Saule à Concarneau soit par envoi postal. Le format de la photo devra être approximativement un format A4. Les photos reçues hors délai ne pourront concourir.

Article 5 :

Les 30 photos sélectionnées seront exposées dans les salons de la Thalasso Concarneau entre le 1er juillet et le 31 août. Ces photos resteront la propriété des Filets Bleus et pourront être utilisées ultérieurement dans le cadre du Festival.

Article 6 :

A l'issue de cette exposition 2 prix seront décernés, le prix du public et le prix de la ville.

Pour le prix du public, une urne ainsi que des bulletins de vote seront à la disposition du public pendant tout le temps de l'exposition.

Pour le prix de la ville, début septembre un jury réunissant les dirigeants de la Thalasso Concarneau, des Filets Bleus, les principaux partenaires du Festival, des élus de la ville, décerneront le prix de la ville de Concarneau.

Article 7 :

Le présent règlement est déposé au siège de la SCP Tanguy BRELIVET ~ Huissier de Justice – Avenue de la Gare BP 340 29183 CONCARNEAU CEDEX.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Il sera adressé un exemplaire du présent règlement à toute personne qui en fera la demande par écrit à : L'œuvre des Filets Bleus, dont le siège social est situé Avenue du Saule - Kerandon – 29900 Concarneau. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

L'association des Filets Bleus tranchera souverainement tout litige relatif à l'élection et à son règlement.

Article 8 :

Le Festival des Filets Bleus se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger, écourter, interrompre, suspendre ou annuler le présent concours, sans que sa responsabilité soit engagée. Aucun dédommagement ne pourra être demandé.

Article 9 :

Le Festival des Filets Bleus pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de ce concours. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 10 :

Ce règlement est valable pour le concours de photos 2019.